

Ville de Landivisiau - Séance du 18 octobre 2019 - n° 2019/503

COLORATION DE FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU les demandes de subventions reçues en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 9 octobre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- **235,98 €** à Madame DELEZEVE Rosa qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé 1, avenue du Maréchal Foch pour un montant de 1 179,89 €,
- **330 €** à Madame PHILIP Marie-Thérèse qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé 14, rue d'Arvor pour un montant de 1 650 €,
- **654,22 €** à Madame SIOU Sandrine qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son habitation située 39 et 41, avenue de Coatmeur pour un montant de 2 180,75 €,
- **1 143,37 €** à Monsieur GUILLOTEAU Charles qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé 2B, rue Georges Clémenceau pour un montant de 4 084 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 18 octobre 2019.

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... **21 OCT. 2019**

Et de la publication, le... **21 OCT. 2019**

Fait à Landivisiau, le... **21 OCT. 2019**

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL